



Déclaration FSU au CCA FCA du 9 décembre 2019

La situation du réseau des Greta ne semble jamais avoir été aussi préoccupante. La réforme de la formation professionnelle contribue aux difficultés des Greta (disparition des congés individuels de formation, redéfinition des compétences...) et met au premier plan la question de l'apprentissage. Une réflexion approfondie est indispensable pour mettre en place une réelle complémentarité – et non une concurrence - entre les sections d'enseignement professionnel des lycées et celles d'apprentissage en GRETA ou en CFA académique. Les CFA privés sont en forte augmentation 1200 CFA privés en France et 500 projets de création. D'ici 1 à 2 ans, il est prévu deux fois plus de postes en CFA privés qu'en lycées professionnels. L'apprentissage est en pleine expansion du fait de la conjoncture économique favorable et un besoin des entreprises en salariés formés rapidement, mais il se développe surtout dans le privé et de nombreuses entreprises qui avaient fermé leurs centres de formation, il y a bien longtemps, les ré-ouvrent. Ces centres de formation représentent une concurrence importante aux formations professionnelles du service public d'Éducation. D'autres inquiétudes se font également jour avec la possibilité que les tarifs de la formation des apprentis soient minorés dans les GRETA ou CFA, au motif que ceux-ci s'appuient sur des lycées dont les dotations en matériel sont financées par les régions et que les enseignants seraient payés par l'État. Or les GRETA paient ou remboursent tous les salaires et participent aux frais d'utilisation des équipements. Rappelons aussi que la taxe d'apprentissage pourra également être perçue par les CFA privés et ils pourront bénéficier de subventions en matériels de formation.

Les personnels des Greta, enseignants et administratifs, sont malmenés, non reconnus, leurs compétences ignorées, leurs droits bafoués. Ils sont soumis à des procédures administratives chronophages. Ce constat est renforcé par des traitements différents entre les personnels de la Formation continue des adultes et les autres formations professionnelles de l'Éducation nationale : temps de travail des formateurs plus important que ceux des CFA ou de la formation initiale sous statut scolaire et cela s'ajoute une grille de rémunération aussi défavorable.

La FSU est donc inquiète de la survie des GRETA dans ces conditions aussi défavorables. La FSU revendique un service public de la formation professionnelle qui laisse la possibilité à chaque élève et chaque salarié de se former selon ses besoins et son projet de vie professionnelle.